



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 418/2022

OBJET : Convention de partenariat avec association « Une agriculture au cœur du Grand Site de France »

Membres : 18

Présents votant : 7

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-deux, et le 24 mai

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Liausson.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du Canton de LODEVE,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Madame Véronique CALUEBA, conseiller départemental du canton de SETE,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Le maintien d'une agriculture diversifiée et la mise en place de pratiques intégrant les enjeux environnementaux du territoire sont des éléments déterminants pour préserver les paysages et la biodiversité emblématiques et spécifiques du site.

Affichée le :

Dans le cadre de la démarche Natura 2000 et en tant qu'opérateur du Projet Agroenvironnemental et climatique (PAEC) « Le Salagou », le Syndicat Mixte accompagne activement depuis de nombreuses années les agriculteurs afin de promouvoir et encourager la mise en place de pratiques agroenvironnementales.

Le projet de territoire Grand Site de France, porté par le Syndicat Mixte, met également en avant cette spécificité, dans l'axe 3 « Protéger et Valoriser les grands paysages agricoles et géologiques », notamment au travers de deux objectifs : « Des troupeaux pour maintenir les grands paysages ouverts » et « Vers un vignoble du Grand Site ».

Dès 2018, le Syndicat Mixte a invité les viticulteurs puis l'ensemble des agriculteurs à un cycle de réunions de sensibilisation et d'échange afin d'envisager des actions. Ils ont été nombreux à répondre présent et à s'intéresser à la dynamique commune qui pouvait être développée. Des groupes de travail se sont mis en place.

Suite à cela, les agriculteurs ont décidé, en accord avec le Syndicat mixte, de créer l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze » en mai 2019. Cette dernière vise notamment à « développer, soutenir la mise en réseau, promouvoir l'agriculture et les productions locales dans le cadre d'une démarche territoriale et environnementale d'excellence favorisant la rencontre entre les acteurs locaux et les visiteurs, en valorisant et en pérennisant les paysages du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze »

Après ce temps de mise en place, le Syndicat Mixte et l'Association souhaitent contractualiser leur partenariat et liens via une convention.

Cette première convention couvrira la période jusqu'au 31 décembre 2023. Elle permettra de clarifier les modalités de partenariat et les engagements de chacun sur les thématiques suivantes :

- Animations : rencontres thématiques à destination des agriculteurs, préservation des auxiliaires de culture,
- Valorisation : communication, lien offices de tourisme, lien label Vignobles et Découvertes porté par le Pays Cœur d'Hérault et avec lequel le Grand Site est conventionné, événements,
- Modalités de travail.

Monsieur Sébastien VAISSADE ne participe pas au vote.

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché le

ID : 034-253403604-20220524-418-DE

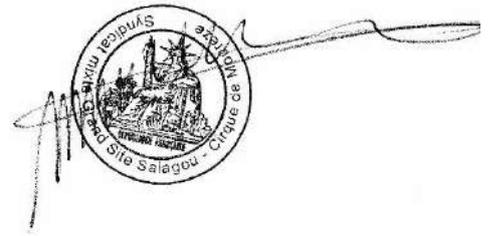


Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site de France ».

**Pour Extrait Conforme,
A Liausson,
Le 24 mai 2022**

La Présidente



Marie PASSIEUX

